

REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux d'Aménagement des bassins du Breuil et de la Roumer (S.I.E.T.A.B.R.)
13 rue des chevaliers Macquaux
37130 LES ESSARDS

NATURE DE LA MISSION :

Expertise technique, économique et décisionnelle pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau du bassin de la roumer

COMMUNE DE SITUATION : Langeais

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le 7 janvier 2013 avant 17h00 dans les locaux du S.I.E.T.A.B.R. ou par voie électronique à l'adresse mletellier.esves_roumer@yahoo.fr

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1 - Critères de choix des offres :

Pour l'attribution du marché, les critères de choix des offres ont été définis et pondérés de la façon suivante :

- ☞ Critère 1 : Valeur technique de l'offre et des références (appréciées sur la base du contenu du mémoire justificatif) 40 %
- ☞ Critère 2 : Prix : 50 % (l'offre de base sera prise en compte, les options ou variantes ne rentreront pas dans cette analyse de départ)
- ☞ Critère 3 : Délai de réalisation 10 %

La CAO du SIETABR attribuera le marché au candidat qui aura les meilleures notes.

1.2 - Commencement de l'étude :

L'étude prendra effet au moment de la notification du candidat retenu.

1.3 - Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces prévues à l'article 44 du code des marchés publics, une preuve d'une assurance pour les risques professionnels, le Kbis de la société (validité de 3 mois), ainsi que des certificats de capacités et/ou références dans le domaine de la gestion des cours d'eau (Se référer au cahier des charges).

Ils joindront également :

- ☞ l'acte d'engagement (A.E.) daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché ;
- ☞ le CCTAP : cahier à accepter sans modification ;
- ☞ Le calendrier prévisionnel par étape établie par leurs propres soins
- ☞ La composition de l'équipe tel qu'il est demandé dans le CCTAP (noms et qualifications professionnelles, CV, etc...) ;

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres sont à remettre avant le **lundi 7 janvier à 17h** sous enveloppe cachetée, soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou porteur contre récépissé, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux d'Aménagements du Breuil et de la Roumer
13 rue des Chevaliers Macquaux
37 130 LES ESSARDS

Tel : 02-47-96-71-30 / Fax : 02.47.96.88.77

Soit par courriel : mletellier.esves_roumer@yahoo.fr

Pour les offres papier, il sera précisé sur l'enveloppe « **Marché Public étude de restauration de la continuité écologique de la Roumer et de ses affluents**».

Une seconde mention en majuscule précisera « **NE PAS OUVRIR AVANT L'OUVERTURE DES PLIS** ».

Pour les offres informatisées, il sera précisé comme objet : « **Marché Public étude de restauration de la continuité écologique de la Roumer et de ses affluents**». Les documents liés à l'offre seront communiqués par l'intermédiaire d'une plateforme sécurisée qui nécessitera par le candidat de fournir dans le mail, le nom de l'identifiant et le mot de passe.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter le technicien du S.I.E.T.A.B.R. :

M. Martin LETELLIER
□ Port : 06.82.62.54.02
Mail : mletellier.esves_roumer@yahoo.fr